



Espaces Urbains

CATALOGUE PRODUITS TONUSOL 2023

TONUSOL
Jardinez Biologique

Numéro 1 du Jardinage Bio

DEPUIS 1984
CIRCUIT SPÉCIALISTE



*Terreaux, fertilisants,
terres, engrais, paillages*



PRODUCTION FRANÇAISE



I ÉDITO

LA MARQUE BIO PLÉBISCITÉE PAR LES PROFESSIONNELS.

Merci d'emblée à tous nos amis distributeurs toujours plus nombreux à nous rejoindre ; ils trouvent chez Tonusol de vrais partenaires avec des produits de qualité, parfaitement bio et à des prix raisonnables.

Pionniers dans le bio depuis 1984, nous avons créé une biotechnologie : **la Lombriculture** avec aujourd'hui une centaine d'agriculteurs qui fabriquent nos fertilisants.

Nous faisons du bio depuis plus de 30 ans en démontrant, par des essais en culture, que les produits exclusivement organiques donnent de meilleurs résultats que les produits chimiques, tous les tests consommateurs attestant de notre supériorité agronomique.

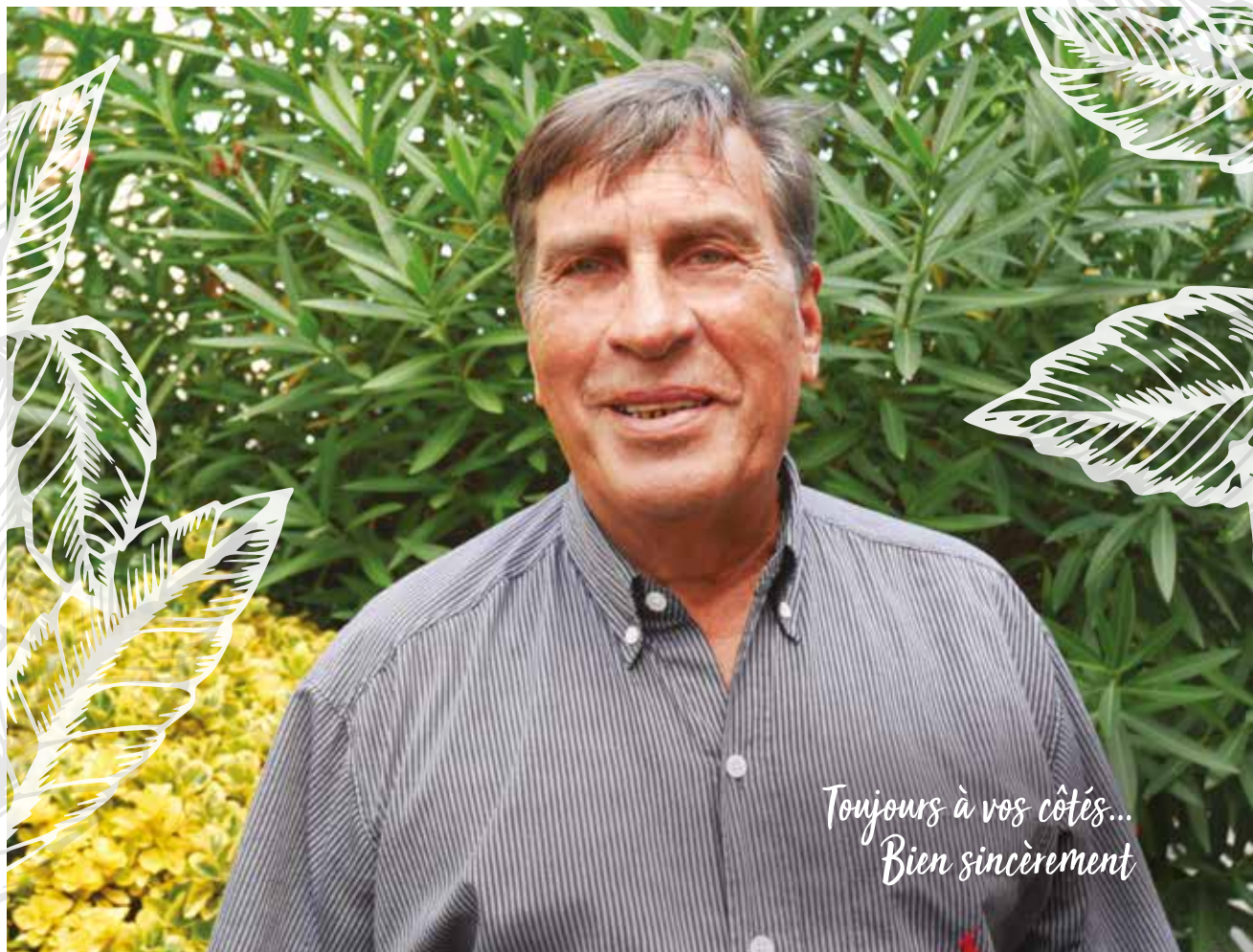
Pleinement soucieux de notre environnement, nous innovons avec de **nouveaux paillages français** et un terreau décarboné avec des matières premières locales renouvelables et un cocktail d'ingrédients actifs « **Tonus Activ'** » pour toujours plus d'efficacité agrobiologique.

Nous généralisons également pour nos emballages, le **100% recyclé et recyclable**, qui est la seule alternative pour réduire notre empreinte environnementale ; les sacs biosourcés ne répondant pas à nos attentes en matière écologique.

Grâce à nos **5 sites de production** idéalement répartis sur toute la France, notre fabrication est locale avec un délai de livraison de 3 à 5 jours.

Chez Tonusol, les valeurs et l'éthique transmises par nos produits ont séduit les consommateurs amoureux de la nature et du jardinage respectueux de l'environnement. Ces derniers nous l'ont démontré en nous consacrant **n° 1 du jardinage bio en France**.

Claude GRAMONT - Dirigeant d'Agriver



*Toujours à vos côtés...
Bien sincèrement*





NOS PAILLAGES

À QUOI SERT LE PAILLAGE ?

Le paillage consiste à étaler un matériau, ou paillis, à la surface du sol. En plus de favoriser le développement de toutes vos plantations, il permet de protéger vos sols de façon esthétique et enrichit le sol en matière organique. Facile à mettre en place, il concentre beaucoup d'avantages écologiques et économiques.

POURQUOI LES PAILLAGES TONUSOL SONT-ILS LES MEILLEURS ?

Numéros 1 en référentiel écologique, tous nos paillages sont 100% d'origine naturelle. Faits avec des matières premières essentiellement françaises, ils sont une ressource renouvelable et font partie intégrante de l'économie circulaire. Utilisables en agriculture biologique, tous nos paillis sont minutieusement choisis pour être entièrement adaptés à vos besoins et vos envies. Soucieux de vous garantir des produits de qualité, notre nouvelle gamme est composée de sacs transparents pour une meilleure visibilité de la matière.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE NOS PAILLAGES ?

En plus d'avoir l'avantage d'être esthétiques, nos paillages permettent de nourrir et de protéger vos sols et vos plantations.



Limitent l'évaporation de l'eau du sol et contribuent aux économies d'arrosage



Gorgés d'eau, ils permettent de conserver un taux d'humidité suffisant pour que vous puissiez vous absenter plusieurs jours



Dés herbants naturels, ils évitent la levée des mauvaises herbes en empêchant la lumière d'atteindre le sol



Protègent la surface du sol de l'érosion liée aux pluies ou aux forts ensoleillements



Alimentent directement la couche d'humus et contribuent à la fertilité du sol en se dégradant



Servent de refuge à la microfaune du sol

QUAND ET COMMENT UTILISER NOS PAILLAGES ?

Le paillage peut être utilisé toute l'année, mais il est tout de même préférable de pailler entre avril et novembre. Le choix du paillis sera différent en fonction de vos besoins, de la saison et de vos goûts. En été, on préférera des matériaux qui gardent la fraîcheur de la terre, alors qu'en hiver on se tournera vers des produits qui protégeront les plantes du froid et éviteront aux racines de geler.

Quel que soit le paillage choisi, il sera important de bien désherber avant de l'appliquer. Une fois la terre propre vous pourrez répandre votre paillage directement sur le sol en couche épaisse. Nous vous conseillons de changer le paillage 1 fois par an afin de ne pas déséquilibrer le sol qui aura eu un apport en minéraux toute l'année.

| NOS PAILLAGES |



Billes d'argile

Expansées à granulométrie régulière, elles sont cuites à haute température, sans poussières, ni brisures. Prêtes à l'emploi, elles s'utilisent en couche au fond des jardinières et pots pour assurer un bon drainage et aussi en surface pour maintenir l'humidité.

COMPOSITION : Billes d'argile 100% naturelles

SAISONNALITÉ     *



6L |  1/2 BOX 65
2,8Kg | 3 282 170 000 913

20L |  PAL. 78 U
10Kg | 3 282 170 000 920

SACS AVEC POIGNÉE

Fibres de noix de coco

Très facile à mettre en place, les éléments nutritifs apportés par les coques de noix de coco et le Lombric Compost permettent de maintenir une activité biologique à la surface du sol et de stopper le phénomène d'acidification du sol.

COMPOSITION

Fibres de coco 100% naturelles, Lombric Compost.

SAISONNALITÉ     *



40L |  PAL. 51 U
4Kg | 3 282 170 003 013



*  Printemps  Été  Automne  Hiver

! NOS PAILLAGES !

LA RÉFÉRENCE ÉCOLOGIQUE DES PAILLAGES AVEC DES MATIÈRES PREMIÈRES 100% FRANÇAISES



Chanvre

Obtenu par le broyage et le battage des tiges de chanvre d'origine naturelle, il est complètement biodégradable et ne s'envole pas. Très facile à mettre en place, il n'acidifie pas les sols et régule les variations d'humidité et de température du sol.

COMPOSITION

Chanvre champenoise 100% française.

SAISONNALITÉ



70L
7Kg



PAL. 33 U

Ardoise

Issue de l'exploitation des carrières de Bretagne, son excellente dureté, sa grande opacité, son inaltérabilité et sa couleur bleu argent en font un produit d'exception.

COMPOSITION

Ardoise 100% naturelle de Bretagne

SAISONNALITÉ



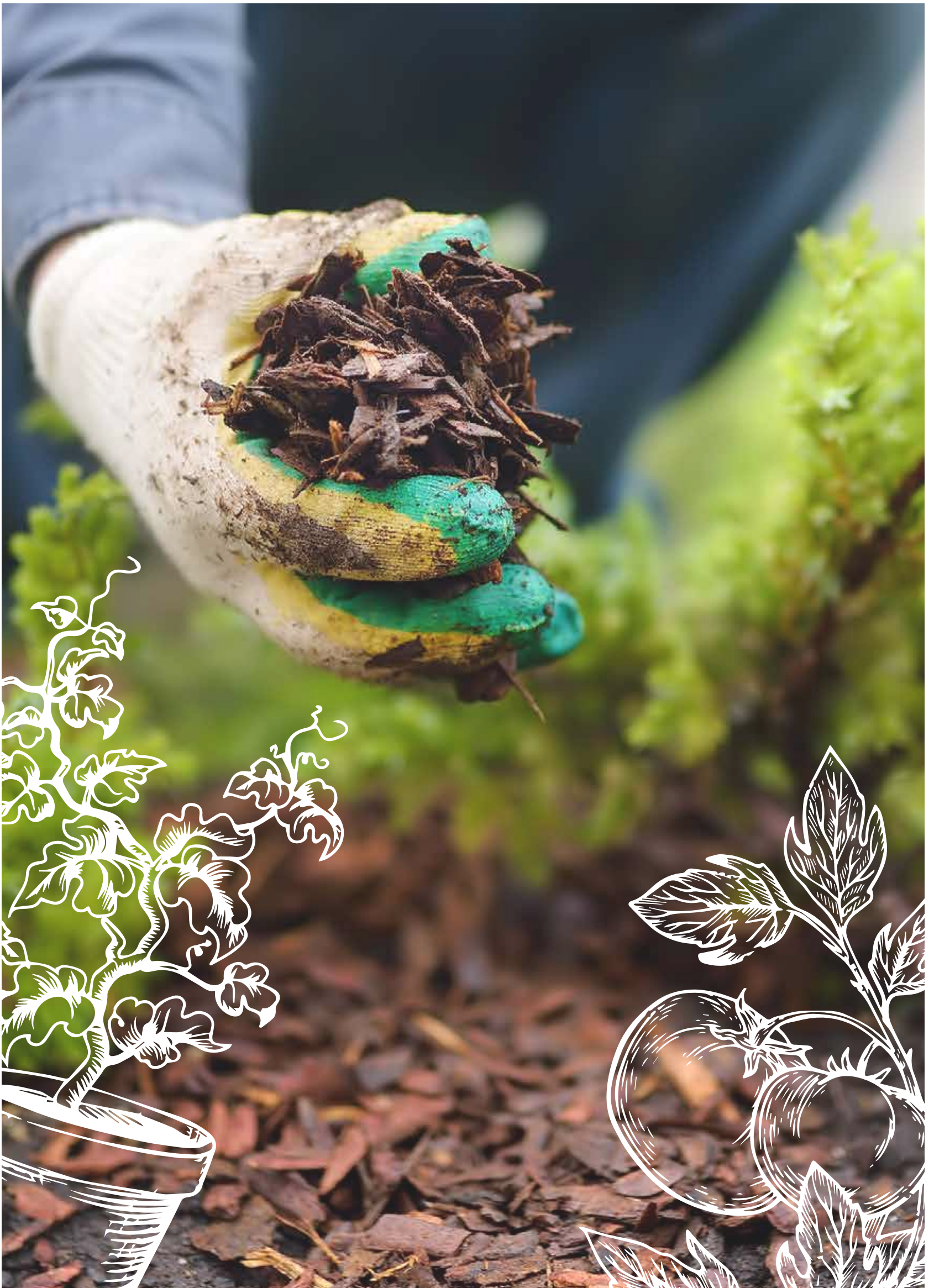
20L
20Kg



PAL. 48 U



* Printemps Été Automne Hiver



! NOS PAILLAGES !

PROPOSÉS EN SACS TRANSPARENTS POUR UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DU PRODUIT

Plaquettes d'aune

Récoltées dans nos forêts françaises, elles sont sans traitement chimique et ont comme qualité essentielle d'être pratiquement imputrescibles contrairement à d'autres végétaux qui se dégradent avec le temps.

COMPOSITION

Plaquettes d'aune de 5/20mm 100% françaises

SAISONNALITÉ



50L
12Kg



3 282 170 003 037

PAL. 45 U



Cosses de sarrasin

En provenance directe de nos terres françaises, elles sont sans traitement chimique et n'acidifient pas les sols. Excellente protection pour les cultures, elles empêchent la prolifération des limaces et escargots et permettent une fertilisation pendant 100 jours.

COMPOSITION

Cosses de sarrasin 100% françaises, engrais organique naturel.

SAISONNALITÉ



50L
7Kg



3 282 170 003 044

PAL. 45 U



* Printemps Été Automne Hiver



TONUSOL
Jardinez Biologique

NOTRE ENGAGEMENT À INNOVER

NOTRE CHARTE TONUSOL

Chez Tonusol, nous avons à cœur de transmettre l'envie de jardiner et d'accompagner les consommateurs vers le 100% naturel. Notre priorité est le respect de nos engagements et l'écoute de vos besoins pour mériter votre confiance et garantir votre succès.

Pour cela, nous nous efforçons de respecter des engagements chers à nos valeurs :



Valoriser le talent et l'épanouissement des hommes et des femmes de notre entreprise.



Exercer notre métier en toute transparence, la qualité de nos produits et services étant au cœur de nos exigences.



Développer et pérenniser nos relations commerciales pour mieux vous satisfaire grâce au dynamisme, à l'enthousiasme et à l'honnêteté de nos commerciaux.

UN BILAN CARBONE TRÈS POSITIF

Soucieux de protéger notre environnement en plus de vos plantes, nous avons mis en place 3 actions essentielles pour une parfaite éco-responsabilité :



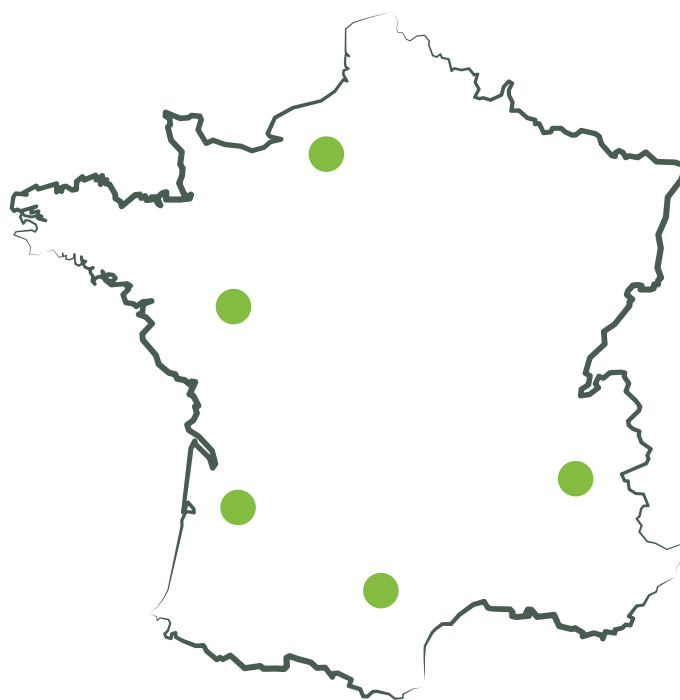
Des matières premières sourcées à moins de 200km des sites de production et provenant de l'économie circulaire.



Réduction de 20% de plastique dans nos emballages et généralisation du 100% recyclé et recyclable grâce à un travail d'optimisation de la résistance.



Réduction de notre empreinte carbone par nos 5 sites de production répartis dans tout le pays garantissant des livraisons à moins de 300km de chez vous.
Prochain objectif : neutralisation totale.



I BREF RAPPEL HISTORIQUE

Pionnier du bio depuis 1984, notre société n'a cessé de se développer et de se renouveler pour tenter de répondre au mieux à vos attentes et aux changements écologiques. Petit retour sur les dates clés de notre histoire.

1984 - 1986

- Création de la **société Agriver** et lancement de la **lombriculture** en France.
- Lancement de la structure Recherche et Développement en collaboration avec le CNRS de Montpellier.
- Subvention de l'ANVAR (Agence de Valorisation de la Recherche) pour un programme de recherches : process des élevages, essais de culture avec des centres d'expérimentation officiels, recherche sur les protéines des vers vivants.
- Définition de la 1^{ère} gamme professionnelle sur le marché des terreaux organiques, en mottes et en culture, pour les maraîchers en production biologique.

1987 - 2000

- Lancement de notre **gamme spécialiste Tonusol** 100% bio, certifiée Nature et Progrès.
- 1^{ère} fertilisation bio des terreaux en France avec un nouveau complexe d'engrais organique.
- Lancement des terres végétales sans déchets verts et des terres de bruyère véritables, création du premier terreau gazon et d'une toute nouvelle gamme de fertilisants organiques.

2000

- Lancement de notre **cellule export** par la création d'un service dédié qui nous permet aujourd'hui d'être présent sur tous les DOM-TOM et sur l'Europe de l'Ouest.

2005

- Récompense du Test Que Choisir en tant que **N°1 de tous les terreaux** avec la note de 18/20 sur 27 produits du marché pour notre terreau bio universel 40L.

2010

- **Éco-produit d'or de l'année** pour notre Lombric Compost décerné par la presse jardin lors des éco trophées.

2011

- Lancement de notre **gamme d'engrais bio** avec une innovation majeure : la granulation à froid pour la préservation de la flore bactérienne.

2012

- Lancement de notre **gamme de paillages** essentiellement issue de l'économie circulaire avec le slogan « zéro phyto dans votre jardin ».

2015

- Lancement de notre 2^{ème} **marque Bioflore** pour le marché alimentaire (GSA).

2019

- Création, par notre service R&D, du **Tonus Activ'** qui est l'aboutissement de toutes nos recherches dans les bio stimulants associées à un complexe d'engrais naturel.

2022

- Lancement de notre nouveau **terreau complet décarboné**, 100% économie circulaire.

I LA CROISSANCE PAR L'INNOVATION

L'innovation est depuis toujours au cœur de la stratégie de l'entreprise afin de proposer des produits de qualité tout en garantissant une terre plus verte. Au service de l'innovation et de la performance agronomique, notre pôle Recherche & Développement s'engage à trouver des solutions alternatives dans le plus strict respect de l'environnement.

NOTRE DERNIÈRE PERFORMANCE AGRONOMIQUE

Toujours à la recherche de meilleurs résultats, nous venons de lancer notre dernière innovation éco-responsable pour une efficacité agronomique renforcée. Des biostimulants naturels, un complexe d'engrais naturels et des oligo-éléments sélectionnés pour leurs performances et leurs effets starter et booster. Voilà ce qui fait de Tonus Activ', le nouvel atout présent dans nos dernières références.

Lombric Compost

Riche en humus et en oligo-éléments majeurs.

Bacillus

Favorise l'absorption des minéraux par les plantes et assure la protection du système racinaire.



Mycorhizes

Alliance bénéfique entre un champignon et les racines des plantes.

Stimulent la croissance du système racinaire et améliorent l'absorption des intrants et de l'eau.

Complexe d'engrais naturels Tonus Activ'

NOS PROJETS POUR L'AVENIR

Afin de continuer à vous fournir des solutions efficaces, responsables et durables, cette année encore, nous nous sommes fixés de nouveaux objectifs :

- Lancer de nouveaux produits en adéquation avec nos valeurs et le respect de l'environnement.
- Chercher de nouvelles matières premières à faible émission de carbone.
- Investir dans les recherches sur les biostimulants et les micro-organismes en partenariat avec les pôles d'excellence en France.
- Collaborer avec les centres d'expérimentation pour que nos produits optimisent la résistance à la sécheresse et la stimulation des défenses des plantes.

I CERTIFICATIONS



Des produits répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique conformément aux règlements CE834/2007 et 889/2008.



La garantie des produits 100% naturels.

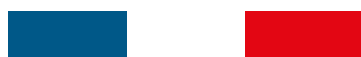


Tonusol est membre de la commission Excellence Végétale pour la mise en place d'un Terreau Label Rouge.

Tous nos intrants sont validés par le site www.intrants.bio.



100 % DE FABRICATION FRANÇAISE



| VOTRE JARDIN DIGITAL

UNE MARQUE AU PLUS PROCHE DES CONSOMMATEURS

Cette année plus que jamais, le jardinage a le vent en poupe !

C'est pourquoi, en plus de proposer des produits performants et naturels, chez Tonusol nous souhaitons accompagner les jardiniers au travers de conseils, astuces et bons plans.

Pour cette saison 2022, nous mettons donc l'accent sur nos réseaux sociaux et autres outils de communication pour aider et fidéliser les nouveaux jardiniers.



Site internet

Un site web pour être au plus près des jardiniers avec des informations sur tous nos produits et la liste de tous nos points de vente.

www.tonusol.com 



Facebook

Vidéos, photos, actus et conseils à retrouver quotidiennement sur notre page Facebook Tonusol.



Instagram

Conseils, tutos, coulisses...suivez-nous sur notre nouvelle page Instagram pour tout savoir sur l'actualité jardin et les nouveautés de Tonusol.



Newsletter

Grande nouveauté cette année, découvrez notre toute nouvelle newsletter ! Disponible tous les 2 mois, elle sera un condensé de toutes les infos et les bons plans Tonusol.

Inscrivez-vous vite sur notre site internet pour la recevoir. 



LinkedIn

Retrouvez-nous également sur LinkedIn pour découvrir l'actualité de l'entreprise et tous nos évènements.



Supports de communication

Notre service marketing peut mettre à votre disposition des éléments publicitaires pour communiquer sur nos produits. Publicités pour vos réseaux sociaux, photos de nos produits, vidéos...n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de toutes vos demandes.



marketing@agrivier.fr

I L'ÉQUIPE TONUSOL

NOS COMMERCIAUX

Notre équipe de 10 commerciaux est à votre disposition pour vous apporter toute l'année une assistance commerciale adaptée à vos besoins : gestion des commandes, conseils d'implantations, formation sur les produits, opérations commerciales, fourniture d'articles d'aide à la vente (PLV, calicots...).



Joffrey GRAMONT - 06 60 29 63 71
Directeur des ventes et exploitation
Responsable commercial Ouest
joffrey.gramont@agrivier.fr

Claude GRAMONT - 05 59 20 36 70
Dirigeant d'Agriver
Directeur commercial et comptes clés



Olivier MAUFAY - 06 73 43 46 69
Responsable commercial Nord-Ouest
olivier.maufay@agrivier.fr



Loriane GRAMONT - 06 67 56 19 42
Responsable commerciale Sud-Ouest et export
loriane.gramont@agrivier.fr



Cyril DUVERNAY - 06 73 43 46 12
Responsable commercial Nord-Est
cyril.duvernay@agrivier.fr



Didier MARIN-CUDRAZ - 06 48 65 01 97
Responsable commercial Île de France et Nord-Est
didier.marin-cudraz@agrivier.fr



Edgard REINHARD - 06 35 02 12 16
Responsable commercial Sud-Est
edgard.reinhard@agrivier.fr



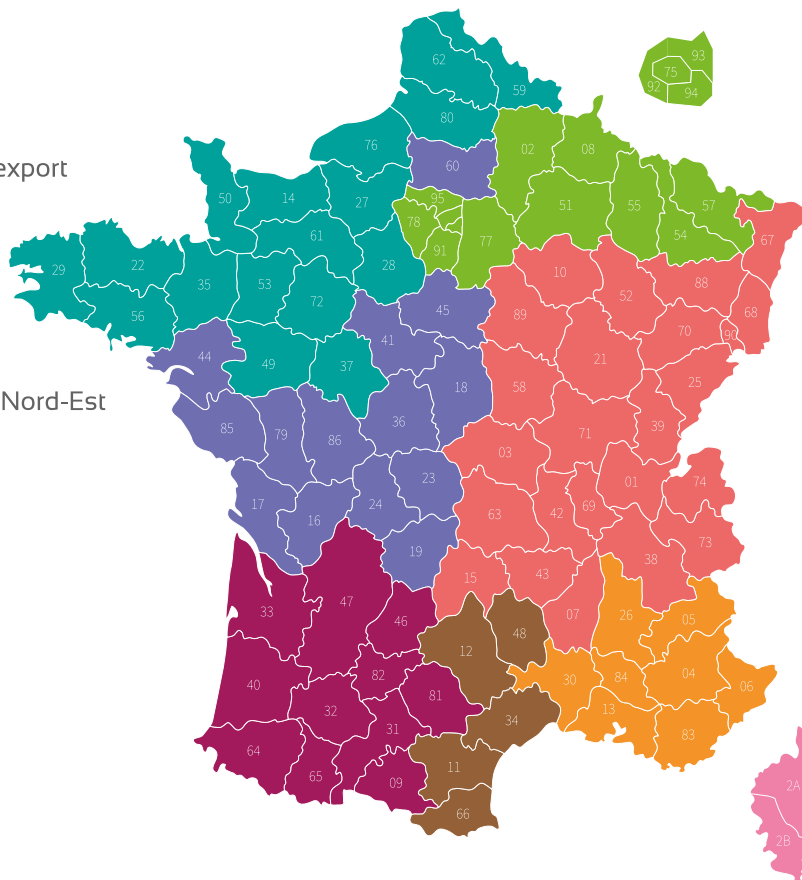
Jean-Marie BOITEUX - 06 03 26 79 60
Responsable commercial Sud
boiteux.jeanmarie@neuf.fr



Bernard GOUIX - 06 18 12 02 40
Responsable commercial Corse
bernard.gouix.2a@orange.fr



David ITOIZ - 06 79 44 40 80
Responsable commercial DOM-TOM



NOTRE BUREAU

En plus de nos commerciaux sur le terrain, une équipe de bureau est là pour s'occuper de gérer le suivi et le traitement de vos commandes. Litiges facturation ou transports, demande de supports commerciaux ou publicitaires, nos services sont là pour répondre à toutes vos demandes.

• Administration des ventes

Gestion des centrales d'achats
et saisie des commandes.

Tél. 05 59 20 36 70
commercial@agrivier.fr

• Administration et comptabilité

Gestion comptable et traitement
litiges facturation clients.

Tél. 05 59 20 36 70 / Fax : 05 59 20 36 71
contact@agrivier.fr / compta@agrivier.fr

• Logistique & achats

Gestion des dossiers transporteurs
et litiges commande clients.

Tél. 05 59 20 91 50
logistique@agrivier.fr

• Marketing & communication

Gestion des outils de communication
et publicité.

Tél. 05 59 20 91 50
marketing@agrivier.fr



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ADHÉSION ENTIÈRE ET SANS RÉSERVES À COMPTER DU 01/01/2022

Les présentes CGV annulent et remplacent toutes les conditions générales antérieures et sont valables pour toute l'année 2022. Elles concernent les distributeurs du circuit spécialisé ainsi que les centrales d'achat qui y sont rattachées (Jardinerie, GSB, LISA) pour la marque Tonusol à l'exclusion des magasins du circuit de la grande distribution alimentaire (GSA).

1 - Commande et livraison

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de vente. Les présentes CGV constituent conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du code de commerce les bases juridiques de la négociation commerciale. En conséquence, l'acheteur renonce à se prévaloir sous quelque forme que ce soit de toutes les clauses inscrites sur ses propres documents. Les commandes que nous recevons directement par l'intermédiaire de nos commerciaux ou expédiées par télécopie, mail, EDI, ne deviennent définitives qu'après l'accord de notre Président, cet accord pouvant être tacite. L'absence de réserves formulées par écrit dans les 3 jours suivant la date de la commande, implique de plein droit de la part de l'acheteur l'acceptation pure et simple de nos conditions générales de vente. Sans accord préalable, les commandes sont livrables franco de port en France métropolitaine pour toute commande d'un volume minimum de 5 palettes pour la gamme de terreaux, terres, amendements et paillages (4 ½ box ou 2 ½ box = 1 palette) pour les livraisons directes magasins et de 28 palettes camion complet pour les livraisons plateformes ou entrepôts. Pour toute commande d'un volume inférieur au franco, AGRIVER facturera en sus des frais administratifs ainsi que des frais logistiques et de transport d'un montant minimum de 150€ HT pour les livraisons directes magasins et d'un montant minimum de 400€ pour les livraisons plateformes.

Toute modification de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit minimum 3 jours avant la date de livraison. Aucune annulation de commande concernant des produits traités ne sera accordée si elle ne nous est parvenue par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 30 jours avant la date de livraison. Elle restera ferme et définitive. En cas de déréféré d'un ou plusieurs produits, un délai minimum de 12 semaines sera appliqué en accord entre les partis. En cas de non-respect du délai de déréféré, une indemnité de 50% du CA(N-I) sur chaque référence sera appliquée. Aucune pénalité ne pourra être appliquée à AGRIVER au motif d'une livraison partielle dès lors qu'AGRIVER en aura préalablement informé le client. Aucune pénalité ne pourra être appliquée à AGRIVER en cas de force majeure non imputable à l'activité de la société : blocages de sites industriels ou d'entrepôts de stockage ou des axes de transport, pénurie avérée de matières premières, crise sanitaire, grève intempestive, arrêtés préfectoraux concernant la restriction de circulation routière des poids lourds (grands départs estivaux, pics de pollution, ponts et jours fériés...), aléas climatiques d'une ampleur exceptionnelle.

Aucune pénalité ne pourra non plus être appliquée à AGRIVER, à la suite d'une augmentation anormale de commande d'une référence liée à un évènement climatique exceptionnel sans engagement préalable du distributeur de 2 mois à l'avance, ni par suite d'un changement imposé de la réglementation ou certification en vigueur ayant pour conséquence des ruptures éventuelles de stock. Le montant des pénalités ne peut en aucun cas prétendre à plus de 100% du montant de la commande initiale. Tout envoi de pénalité entraînera systématiquement une procédure de discussion : une démonstration du préjudice direct, circonstancié et effectivement subi sera exigé et une transmission des justificatifs demandée. Les procédures d'émission, de vérifications et de contestation des pénalités pourront déclencher des frais administratifs en conséquence, à raison de 20€ par ligne. Tout retour donnant suite à notre contestation devra nous parvenir dans les 20 jours suivant la réception de celle-ci, sans quoi, la pénalité sera d'office annulée. Toutefois aucune pénalisation ne pourra intervenir en cas de force majeure, ou si le délai de livraison convenu est inférieur au délai indiqué ci-dessus, ou si le client n'est pas à jour de ses obligations envers AGRIVER. Toute commande passée avec un tarif non conforme au tarif en vigueur, et ce malgré l'envoi du tarif en cours d'application, entraînera un réajustement automatique du tarif.

Sauf accord dérogatoire d'AGRIVER, les produits sont livrés du lundi au vendredi aux heures ouvrables dans un délai estimatif de 15 jours ouvrés à compter de la réception ou de la confirmation de la commande par AGRIVER. Les délais et la date de livraison sont déterminés en accord avec le client. Le client s'engage à être prêt à prendre réception des produits au jour et à l'heure convenus, si une heure a été fixée entre les parties. A défaut, nous nous réservons la possibilité de facturer au client le temps d'immobilisation du véhicule, supérieur à une heure, sur la base du tarif horaire du transporteur. Nos délais de livraison sont en fonction des stocks disponibles et des capacités d'affrètement des transporteurs, ce qui nous autorise, sans pénalité d'aucune sorte, à procéder à des livraisons partielles. Tout client qui refuse une livraison programmée se verra facturer d'une sanction pécuniaire au prix du transport, avec une majoration de 50% pour le rapatriement des marchandises. Tout évènement indépendant de notre volonté pourra entraîner une suspension des délais de livraison. Le non-respect des délais de livraison ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, ni autoriser le client à annuler sa commande. Nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur lorsqu'il en assume le transport (franco usine). Il appartient au client en cas d'avaries, de perte ou de retard de livraison dus à la faute ou à la négligence des transporteurs, même choisis par AGRIVER, de faire toute réserve précise et détaillée (références, quantité et motif) en présence du chauffeur sur le bordereau de livraison dûment daté et signé et la confirmer au transporteur dans les 3 jours conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce, par lettre recommandée avec accusé de réception et copie à notre société dans le même délai. A défaut, les marchandises seront réputées conformes, le transfert des risques s'opérant dès l'enlèvement par le transporteur des marchandises de nos dépôts. Les poids de nos produits ne sont donnés qu'à titre indicatif. La livraison en camion avec hayon est à préciser lors de la passation de commande et donne lieu à une facturation complémentaire de 150€. L'acheteur est responsable des pertes et dégradations causées aux produits lors de la manipulation (déchargement, réception, stockage, mise en place dans le point de vente). Les produits doivent être déchargés dans l'heure suivant l'arrivée du camion. Aucune pénalité pour raison logistique ne pourra être appliquée sans communication de l'horodatage de nos prestataires logistiques à la suite de notre demande.

2 - Réclamation

Toute réclamation, de quelque nature qu'elle soit, doit nous être transmise par lettre recommandée avec accusé de réception à notre siège social dans un délai de 3 jours suivant la réception de la marchandise. Le client doit fournir toute justification quant à la réalité des vices ou défauts de conformité pour permettre à AGRIVER de constater les vices ou défauts. Les informations portées sur les catalogues, prospectus, PLV n'engagent pas notre société, qui se réserve le droit d'apporter toutes modifications de forme à ses produits dont les dessins, photos et les descriptions figurent sur les imprimés. Les conseils d'emploi inscrits sur les sacs, matrices et dépliants ne sont donnés qu'à titre indicatif. En effet ces recommandations doivent être aménagées en fonction de tout usage spécifique, par exemple l'état du sol, la nature de la culture et les conditions climatiques. Les produits doivent être stockés à l'abri de la chaleur et de l'humidité, dans tous les cas notre responsabilité est strictement limitée au remplacement des marchandises acceptées par nous comme défectueuses et ce, sans aucun autre dédommagement. Le client est seul responsable des erreurs contenues dans ses différents documents commerciaux. Tout retour de palettes doit faire l'objet d'un accord préalable formel entre AGRIVER et le client qui en supporte les frais sauf accord express contraire d'AGRIVER en cas de marchandise défectueuse ou non conforme.

3 - Facturation – Prix - Paiement

Toutes nos factures sont payables à 45 jours fin de mois date d'expédition ou 60 jours date de facture. Nos prix sont établis sur la base de notre tarif en vigueur défini annuellement, sauf en cas de force majeure (évènement économique ; hausse importante des matières premières et autres taxes. Tous nos rabais, remises ou ristournes sont annexés aux présentes conditions générales de vente sur le bon de commande au recto. Au regard de l'article L. 442-6 du code de commerce, aucun refus, retour de marchandises ou déduction d'office du montant de la facture ne saurait être accepté sans accord préalable et écrit d'AGRIVER. En aucun cas un litige ne peut permettre au client de suspendre le paiement. Nos marchandises seront facturées franco de port pour toute commande d'un minimum de 5 palettes pour la gamme de terreaux, terres, amendements et paillages. Toute commande inférieure aux conditions de franco sera livrée en port dû. Par paiement, nous entendons l'encaissement des sommes qui nous sont dues dans les délais prévus, et non la remise du moyen de paiement. Les moyens de paiement sont le virement, le chèque ou la traite acceptée. Les billets à ordre, ou traites acceptées, doivent parvenir à notre service au plus tard 15 jours calendaires suivant la date de livraison. En cas de défaut de paiement à la date convenue et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, des pénalités de retard seront appliquées au taux de 15% annuel, ainsi que l'éligibilité de l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement (selon l'article 121 de la loi du 22 mars 2012), sans préjudice de la faculté d'AGRIVER d'être indemnisé de tous les frais de recouvrement engagés. De plus, notre société pourra suspendre et annuler les commandes en cours et exiger le paiement de toutes les sommes y compris celles non arrivées à échéances. Toute détérioration du crédit client pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant avant l'exécution de la commande. Aucun escompte n'est accordé pour réduction du délai de règlement. Le client est seul responsable de la fixation et de la publicité de ses prix de vente dans le cadre de la réglementation en vigueur (article L. 541-2 du code de l'environnement). Suivant cet article, tout produit détenu au-delà de sa date légale d'autorisation de mise sur le marché devient un déchet dont la destruction est à la charge de son détenteur. AGRIVER se réserve le droit de modifier les tarifs avec les présentes CGV en cours d'année en cas de hausse importante des matières premières. Les acheteurs seront informés de la hausse au moins 30 jours avant l'application du nouveau tarif.

4 - Force Majeure

Sont contractuellement assimilés à la force majeure et constitueront des causes d'extinction ou de suspension de nos obligations sans recours de l'acheteur, les accidents affectant la production et le stockage de nos produits, l'arrêt total ou partiel de l'approvisionnement, la défaillance du transporteur, l'incendie, l'inondation, le bris de machines, la grève totale ou partielle, les décisions administratives, le fait de tiers, la guerre et tout évènement extérieur qui serait de nature à retarder, à empêcher ou à rendre économiquement exorbitante l'exécution de nos engagements.

5 - Clause de réserve de propriété

Conformément à la loi n° 80 335 du 12 mai 1980, les marchandises vendues par notre société resteront juridiquement notre propriété jusqu'à l'encaissement réel et définitif du total TTC des sommes dues par le client. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance, nous pouvons exiger de plein droit et sans formalité, la restitution des marchandises aux frais, risques et périls de l'acheteur, sans que cette restitution vaille résolution de la vente. Les acomptes déjà versés nous resteront acquis à titre de dommages et intérêts sans réserve de tous autres. Les marchandises encore en possession de l'acheteur seront présumées impayées, en conséquence nous pourrions les reprendre sans préjudice de toute action en dommages et intérêts pour défaut de paiement du prix total ou partiel. L'acheteur s'oblige à nous fournir ses états comptables nous permettant d'identifier clairement les marchandises encore en sa possession. En cas de saisie arrêt ou de mise en redressement judiciaire, l'acheteur devra impérativement informer le vendeur sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

6 - Attribution de juridiction

Toutes les ventes conclues par notre entreprise sont soumises à la loi française. De convention expresse, toute contestation relative à l'interprétation de nos conditions générales de vente est de la seule compétence du tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve notre siège social, même dans le cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Le client devra rembourser tous les frais engagés par nos soins occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.